

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 juillet 2021

RELATIVE AUX LOIS DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - (N° 4378)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 86

présenté par

Mme Rabault et les membres du groupe Socialistes et apparentés

à l'amendement n° 23 de Mme Six

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« après l'expiration du délai opposable aux parlementaires ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement se justifie par son objet.